

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 18/07/2023 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 2023-41CA

**Pouvoir adjudicateur :**

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526 51331 EPERNAY Cedex

marches@epernay-agglo.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Communauté de communes

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :**

Intitulé : 2023-41CA CONSTRUCTION D'UNE GARE SCOLAIRE PROVISOIRE - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : Le présent marché concerne les conditions d'exécution des travaux d' Aménagement d'une gare scolaire provisoire sur le Pôle d'Echange multimodale d'Epernay.

Lieu d'exécution :

Rue Emile Duchâtel

51200 Epernay

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45223000-6 - Travaux de construction d'ouvrages

Lieu d'exécution : 51331 EPERNAY Cedex

**Critères d'attribution :**

Prix des prestations 60 %

Valeur technique 20 %

Performances en matière de protection de l'environnement 20 %

**Procédure :**

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

**Attribution du marché :**

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 19/09/2023

Montant final HT : 78 665,50 €

Opérateur économique attributaire :

**COLAS NORD-EST**

3 RUE DES POINCONNIERS - 51530 MARDEUIL

France

Mail : [epernay@colas-est.com](mailto:epernay@colas-est.com)

**Renseignements complémentaires :**

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

**Introduction des recours :**

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

**Consultation du contrat :**

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Communauté d'Agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne

Place du 13ème RG BP 80526

51331 EPERNAY Cedex